

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 923

6 mai 2011

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	44286	NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl	44280
A&K S.à r.l.	44286	New Spaces S.A.	44272
Artikon s.à.r.l.	44297	Opus GP Sàrl	44281
BELGACOM Finance S.A.	44272	Opus GP Sàrl	44281
Calfin International S.A.	44258	Opus LP Holdings Sàrl	44285
Calfin Metal Trading International S.A. ..	44259	Opus LP Holdings Sàrl	44285
DWS Investment S.A.	44258	Piedmont International S.A.	44304
Eagle 2000 S.A.	44260	PP Group S.A.	44285
Euro Industrial S.à r.l. SICAR	44259	PP Group S.A.	44298
Faymonville Immo AG	44263	Richmond West S.à r.l.	44298
Forex Invest SPF	44264	SCG India Lux, S.à r.l.	44265
Global Energy Trading S.A.	44269	SIG Lux Holdings I S.à r.l.	44264
Grangeville Participations S.A.	44264	Société Portugal-Luxembourg	44262
GS Billboard Lux II S.à r.l.	44295	Tecno-Casa S.A.	44258
Gusint S.A.	44259	Théâtre National du Luxembourg Produc-	
Hideki S.à r.l.	44268	tions, s.à r.l.	44304
IGEFI Holdings S.à r.l.	44281	Théâtre National du Luxembourg Produc-	
International Access Trading A.G.	44269	tions, s.à r.l.	44304
Invesp S.A.	44302	Théâtre National du Luxembourg Produc-	
Kinglet Luxembourg S.à r.l.	44268	tions, s.à r.l.	44304
Landsmith Holding SAH	44276	Tradboat S.A.	44260
Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.	44276	Ulysses Finance S.à r.l.	44298
Movilway IP S.à r.l.	44258		

Tecno-Casa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 152.393.

Par la présente, je soussigné, Luigi Giampaolo, étudiant, né le 19 décembre 1990 à Monopoli (Italie), demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz, vous informe que je démissionne du poste d'administrateur de classe B de la société TECNO-CASA S.A., numéro R.C.: B152393, avec effet immédiat.

Bofferdange, le 28 février 2011.

Luigi Giampaolo.

Référence de publication: 2011040684/11.

(110044293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Calfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.707.

Aux actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission du poste d'administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Sigma Fin International Sàrl

Maria Luce Sampietro

Référence de publication: 2011040642/13.

(110044754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Movilway IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.447.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 mars 2011 à 13:30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Léon Fernando FIKSMAN, né le 16 janvier 1964 à Buenos Aires, Argentine avec adresse professionnelle à 17, Jose Silva Street, E - 28043 Madrid, Espagne en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet à partir du 8 mars 2011;

2. La nomination de Monsieur Jose Luis RIERA ANDRES, né le 13 juin 1969 à Alicante, Espagne, avec adresse professionnelle à 17, Jose Silva Street, E -28043 Madrid, Espagne en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 8 mars 2011 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour Movilway IP S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011044096/21.

(110048751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2011

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Audit das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft sowie der von ihr verwalteten Fonds für das Geschäftsjahr 2011 zu erteilen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

K. Frank / G. Wagner

Référence de publication: 2011040647/12.

(110044682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Calfin Metal Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.438.

Aux actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission du poste d'administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Sigma Fin International Sàrl

Maria Luce Sampietro

Référence de publication: 2011040643/13.

(110044756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Gusint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.026.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 mars 2011

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041680/20.

(110046253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Euro Industrial S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.604.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique

En date du 8 mars 2011, l'associé de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Joannes van de Sanden en tant que Gérant B de la société avec effet au 15 mars 2011;
- d'accepter la démission de Claudine Schinker en tant que Gérant B de la société avec effet au 15 mars 2011;
- de nommer Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 15 mars 2011 et pour une durée indéterminée;
- de nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays Bas avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 15 mars 2011 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 17 mars, 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011040648/19.

(110044464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Tradboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.948.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2011, Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, domicilié à LUXEMBOURG (L-2146), 63/65, Rue de Merl, a été nommé en qualité d'Administrateur de la société pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2016, en remplacement de Monsieur Filip DE WILDE démissionnaire.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2011040686/12.

(110044617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.273.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EAGLE 2000 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 30, Bd. Royal, inscrite au R. C. S. Luxembourg, section B et le n° 62.273, constituée par acte notarié du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 206 du 2 avril 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C n° 422 du 15 mars 2002. (ci-après la «Société»)

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide MURARI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 30, Boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 35.200 (trente cinq mille deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 23 novembre 2010, prévoyant l'absorption des sociétés de droit luxembourgeois dénommées DIDI FINANCE S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue Edward STEICHEN et EAGLE 2000 S.A., avec siège social à Luxembourg, 30, Bd. Royal, ci-après dénommées «les sociétés absorbées», par la société TOR S.A., avec siège social à Luxembourg, 30, Bld. Royal, L-2449, numéro d'inscription au R.C.S. Luxembourg B 156.913, ci-après nommée «la société absorbante», la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des sociétés absorbées à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil C N° 2592 du 27 novembre 2010, conformément aux articles 261 et suivants de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 25 novembre 2010 expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

2) Renonciation de la part de l'actionnaire unique du rapport d'expert prévu par l'art. 266 (1) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, notamment par l'échange de toutes les actions de la Société contre l'annulation de 483.000 actions de la société absorbante et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, à la société absorbante, et dissolution sans liquidation de la Société, comme suite de la fusion.

Cette approbation est sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et de l'autre société absorbée.

5) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

6) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de la Société.

7) Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 23 novembre 2010 (ci-après le «Projet de Fusion»), prévoyant l'absorption des sociétés de droit luxembourgeois dénommées DIDI FINANCE S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue Edward STEICHEN et EAGLE 2000 S.A., avec siège social à Luxembourg, 30, Bd. Royal, ci-après dénommées «les sociétés absorbées», par la société TOR S.A., avec siège social à Luxembourg, 30, Bld. Royal, L-2449, numéro d'inscription au R.C.S. Luxembourg B 156.913, ci-après nommée «la société absorbante », la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des sociétés absorbées à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N° 2592 du 27 novembre 2010, conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte;

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 25 novembre 2010, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire unique a renoncé au rapport d'expert prévu par l'art. 266 (1) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Ladite renonciation, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le Projet de Fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société par la société absorbante aux conditions prévues par le Projet de Fusion, notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre l'annulation de 483.000 actions de la société absorbante et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, à la société absorbante, et dissolution sans liquidation de la Société, comme suite de la fusion.

La présente résolution est prise sous la condition suspensive de l'approbation du même Projet de Fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, respectivement associés des deux autres sociétés fusionnantes.

Cinquième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée décide que de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Murari, Conde, Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2011 Relation: EAC/2011/370 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011022380/112.

(110026047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Société Portugal-Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 5.299.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «Société Portugal-Luxembourg», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B, sous le numéro 5299, constituée suivant acte reçu le 27 octobre 1953 par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 97 du 14 novembre 1953; et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 23 octobre 2008 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3044 du 31 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 8.900 (huit mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 62 (soixante-deux euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme portant la dénomination de Société Portugal-Luxembourg.»

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 4 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme portant la dénomination de «Société Portugal-Luxembourg».

« **Art. 4**. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, A. UHL, J. HONYMUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16327. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024412/77.

(110028783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Faymonville Immo AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mars 2011.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011040651/14.

(110044563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Forex Invest SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.648.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2011

Après discussions, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes:

- elle décide du transfert immédiat du siège social à l'adresse suivante: 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
- elle nomme, à dater de ce jour, la société FMV Consulting SA, 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, RCS n° B109612 en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

FVM & PARTNERS S.A.

Signatures

Le mandataire

Référence de publication: 2011040652/19.

(110044551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

SIG Lux Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.048.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 Mars 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de M. Brian Mc Mahon et a nommé en remplacement, avec effet au 8 mars 2011 et pour une durée indéterminée, M. Mirko Dietz, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 20 octobre 1974 à Goeppingen, Allemagne, en tant que gérant B.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Mirko Dietz, gérant B

Mrs Kathleen Harley, gérant A

M. Robert Sack, gérant A

M. John Keogh, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044112/21.

(110048666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Grangeville Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.691.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 mars 2011

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041682/20.

(110046327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

SCG India Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.181.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "SCG India Lux S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 110.181 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary having his professional address in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1413.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 108.770 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs. Rachel Uhl, having his professional address in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 500 shares with a nominal value of EUR 25 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at December ..., 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

- Discharge is given to the following manager of the Company for its mandate until today:

- SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings S.à. r.l., residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200 VAT excluded (one thousand two hundreds Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinder, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "SCG India Lux S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.181 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 19 décembre 2005, numéro 1413.

A comparu:

L'actionnaire unique de la Société, "SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («l'Actionnaire Unique»), représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Actionnaire Uni-

que en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

- L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions sociales de la Société.
- L'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au ... décembre 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

- L'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour son mandat jusqu'à cette date:

- SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.200 HTVA (mille deux cent euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59392. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011023723/170.

(110028349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 15.224.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.583.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 16 mars 2011

L'associé unique de Hideki S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstocke, Royaume-Unis, demeurant professionnellement au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011040654/14.

(110044498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Kinglet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.030.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20/05/2008

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2011:

- le mandat des gérants en fonction, William Patrick BOLSTER, Gérard James NORRIS, Charles OSSOLA, Emmanuel REVEILLAUD et Esbelta DE FREITAS a été renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011040659/16.

(110044705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

International Access Trading A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.763.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 17 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G (R.C.S. B 43763), dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, à été dénoncé en date du 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Me Réguia AMIALI
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2011040756/16.

(110045273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Global Energy Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.362.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "GLOBAL ENERGY TRADING S.A." (hereinafter the Company), a joint stock company ("Société Anonyme") established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 146362, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 8th, 2009, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' n°1192 dated June 18, 2009, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated March 29th, 2010, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' n°989 dated May 11, 2010.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman requests the notary to act that:

i. The sole shareholder represented and the number of its shares held is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list and the proxy shall remain here annexed to be registered with the minutes.

ii. As appears from the attendance list, the 13.073.786 (thirteen million seventy-three thousand seven hundred eighty-six) shares of 1,- USD (one United States Dollar) each, representing the entire capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

iii. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of 11.141.720,- USD (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty United States Dollars), in order to increase it from its current amount of 13.073.786,- USD (thirteen million seventy-three thousand seven hundred and eighty-six United States Dollars) up to 24.215.506,- USD (twenty four million two hundred fifteen thousand five hundred and six United States Dollars) by creation and issuance of 11.141.720 (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty) new shares, all with a par value of 1,- USD (one United States Dollar) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares);

2. Subscription by GAIA Holding Limited, a limited company established under the laws of Malta, with registered office and principal place of business at Leicester Court, Suite 2 Edgar Bernard Street, Gzira GZR 1702, Malta, for the New Shares and full payment in the nominal amount of 11.141.720,- USD (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty United States Dollars) by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Company's articles of association;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting decides took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of 11.141.720,- USD (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 13.073.786 USD (thirteen million seventy-three thousand seven hundred and eighty-six United States Dollars) to 24.215.506,- USD (twenty four million two hundred fifteen thousand five hundred and six United States Dollars) by the creation and issuance of the 11.141.720 (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty) New Shares, having a par value of 1,- USD (one United States Dollar) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution:

Intervention – Subscription – Payment

The sole shareholder, GAIA Holding Limited, prenamed, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the 11.141.720 (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty) New Shares with a par value of 1,- USD (one United States Dollar) and to fully pay them up in cash so that the total amount of 11.141.720,- USD (eleven million one hundred forty-one thousand seven hundred and twenty United States Dollars) is at the disposal of the Company, evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at twenty four million two hundred fifteen thousand five hundred and six United States Dollars (24.215.506,- USD) represented by twenty four million two hundred fifteen thousand five hundred and six (24.215.506) shares of one United States Dollar (1,- USD) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,700 (four thousand seven hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «Global Energy Trading S.A.» (la Société), une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146362, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mai 2009, publié au 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' n° 1192 du 18 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2010, publié au 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' n° 989 du 11 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président prie le notaire d'acter que:

i. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et la procuration resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les 13.073.786 (treize millions soixante treize mille sept cent quatre-vingt six) actions de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 11.141.720,- USD (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 13.073.786,- USD (treize millions soixante treize mille sept cent quatre-vingt six Dollars Américains) à 24.215.506,- USD (vingt-quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six Dollars Américains) par la création et l'émission de 11.141.720 (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les Nouvelles Actions);

2. Souscription par GAIA Holding Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais, avec siège social et principal établissement à Leicester Court, Suite 2 Edgar Bernard Street, Gzira GZR 1702, Malte aux Nouvelles Actions et libération intégrale à valeur nominale de 11.141.720,- USD (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt Dollars Américains) par apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 11.141.720,- USD (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 13.073.786,- USD (treize millions soixante treize mille sept cent quatre-vingt six Dollars Américains) à 24.215.506,- USD (vingt-quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six Dollars Américains) par l'émission de 11.141.720 (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription – Libération

L'actionnaire unique, GAIA Holding Limited, précitée, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire aux 11.141.720 (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain), et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de 11.141.720,- USD (onze millions cent quarante et un mille sept cent vingt Dollars Américains) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six Dollars Américains (24.215.506,- USD) divisé en vingt-quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six (24.215.506) actions d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.700,- (quatre mille sept cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4895. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024171/145.

(110028727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

BELGACOM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 56.822.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 17 mars 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 17 mars 2011 que:

L'assemblée générale des actionnaires renomme Deloitte SA, 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, représentée par Madame Christiane Chadoeuf comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belgacom Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011040859/17.

(110046259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

New Spaces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.861.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Luciano PIETRANGELO, employé de bureau, né le 6 mars 1965 à Luxembourg, demeurant à L-3935 Mondercange, 16, Cité Molter.

2) Monsieur Giovanni PIETRANGELO, commerçant, né le 16 avril 1963 à Luxembourg, demeurant à L-2167 Luxembourg, 52, rue des Muguets.

3) Madame Antonia DI PASQUALE, retraitée, née le 6 septembre 1939 à Roccamorice (I), demeurant à L-2167 Luxembourg, 52, rue des Muguets.

Monsieur Luciano PIETRANGELO et Madame Antonia DI PASQUALE sont ici représentés par Monsieur Giovanni PIETRANGELO sur base de deux procurations, délivrées les 27 et 28 janvier 2011, qui, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «NEW SPACES S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration dans tout autre endroit du pays.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière de même que la gestion administrative et technique d'immeubles ainsi que toutes autres opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir

en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les CENT (100) actions ont été souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Luciano PIETRANGELO, prénommé, quarante-neuf (49) actions,
- 2) Monsieur Giovanni PIETRANGELO, prénommé, quarante-neuf (49) actions
- 3) Madame Antonia DI PASQUALE, prénommée, deux (2) actions.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur du montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve des à présent à la libre disposition de la société. A cet égard, le notaire instrumentant a rendu attentif à l'article 43 de la loi sur les sociétés commerciales disposant que les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils déclarent être régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016:

- 1) Monsieur Luciano PIETRANGELO, prénommé,
- 2) Monsieur Giovanni PIETRANGELO, prénommé,
- 3) Monsieur Franco PIETRANGELO, employé de banque, né le 9 janvier 1961 à Roccamorice (I), demeurant à L-6142 Junglinster, 27, rue du Rham.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Ombretta ARCANGELETTI, employée de banque, née le 14 janvier 1969 à Dudelange, demeurant à L-3935 Mondercange, 16, Cité Molter, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

Dont acte, passé à Remich, Grand-Duché de Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante, prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: G. PIETRANGELO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 février 2011. Relation: REM/2011/166. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 février 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011023923/200.

(110028176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Landsmith Holding SAH, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.441.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 17 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme LANDSMITH HOLDING S.A.H. (R.C.S. B 32441), dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, à été dénoncé en date du 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme
Me Régua AMIALI
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2011040763/16.

(110045264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.730.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of January.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Chris Siepman, born in Los Angeles, United States of America on 9 October 1962, residing at 285, Trinity Road, SW18 3SN London, being a citizen of Great Britain, holder of passport number 540274972,

hereby represented by Mrs Louisa Silcox, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 January 2011.

Mr. Gregg Siepman, born in California, United States of America, on 10 April 1960, residing at 3/3, Balls Head Road Waverton, NSW 2061 Australia, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 710933328,

hereby represented by Mrs Louisa Silcox, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 January 2011,

and

Liquid Capital Trustee Limited, a company incorporated in England with registered office at 95, Queen Victoria Street, London, EC4V 4HN and registered under number 04118902 acting in the name and on behalf of, Liquid Capital Employee Benefit Trust, in its capacity as the original trustee of said trust,

hereby represented by Mrs Louisa Silcox, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 January 2011.

I. The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, represented as above stated, declared that they jointly hold all the shares in the share capital of Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) divided into one million four hundred fifty thousand (1,450,000) shares with a par value of one cent euro (EUR 0,01) each, with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.730 (the "Company") and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 5 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary, of 27 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Incorporation").

III. The appearing parties, represented as above stated, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend articles 8 and 9 of the Articles of Incorporation of the Company relating respectively to the management and the meetings of the board of managers of the Company.

2. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend articles 8 and 9 of the Articles of Incorporation of the Company which shall from now be read as follows:

" **Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers, it being understood that the number of Class A Managers shall not be equal or exceed the number of Class B Managers.

Class B Managers shall not be domiciled or resident in the United Kingdom. In case a Class B Manager becomes resident or domiciled in the United Kingdom, the Shareholders shall procure that a general meeting of Shareholders be held immediately in order to designate such manager as Class A Manager.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law."

" **Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** For the purpose of this article 9, Business Day means a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) when clearing banks in Luxembourg and the City of London are open for the transaction of normal banking business.

If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven Business Days written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time, agenda of the meeting specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and the copies of any papers to be discussed at the meeting.

A shorter period of notice of a meeting of the Board of Managers may be given with the consent of a majority of the Managers.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A meeting of the Board of Managers shall take place at least quarterly in Luxembourg at the registered office of the Company.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative, except that a Class B Manager shall not appoint a Class A Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that in all circumstances a meeting is not quorate if the majority of managers present or represented are Class A Managers.

No business shall be conducted at any meeting of the Board of Directors unless a quorum is present at the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business.

If a quorum is not present within thirty minutes after the time specified for a meeting of the Board of Managers in the notice of the meeting then it shall be adjourned to such time and place as a majority of the Managers agree in writing. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting, it being understood that where Managers attend a meeting by telephone or other remote means the meeting shall be deemed to take place where the majority of the Managers attending are located, or if there is no such place, the place from where the chairman of the meeting originates the relevant telephone calls.

No meeting of the Board of Managers shall ever be permitted to occur in the United Kingdom, and no Manager may attend a meeting of the Board of Managers by telephone or other remote means if such Manager is at that time situated in the United Kingdom. Any such purported meeting shall be invalid and inoperative.

Managers shall not exercise any function of the managers in relation to the management and control of the Company in the United Kingdom.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers, provided that such written resolutions are signed outside the United Kingdom."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Chris Siepman, né à Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique, le 9 octobre 1962 résidant à 285, Trinity Road, SW18 3SN London, de nationalité britannique, détenteur du passeport numéro 540274972,

ici représenté par Maître Louisa Silcox, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011,

Monsieur Gregg Siepman, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 10 avril 1960 résidant à 3/3, Balls Head Road Waverton, NSW 2061 Australia, de nationalité américaine, détenteur du passeport numéro 710933328,

ici représenté par Maître Louisa Silcox, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011,

et

Liquid Capital Trustee Limited, une société constituée en Angleterre ayant son siège social à 95, Queen Victoria Street, London, EC4V 4HN et enregistrée sous le numéro 04118902, agissant au nom et pour le compte de Liquid Capital Employee Benefit Trust, en sa qualité de trustee dudit trust,

ici représentée par Maître Louisa Silcox, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011.

I. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et soussignée par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent qu'il détiennent conjointement, toutes les actions émises par Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social d'un montant de quatorze mille cinq cent euros (EUR 14.500) divisé en un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant son siège social au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 156.730 (la "Société") et constituée, selon le droit luxembourgeois, suivant acte du notaire Maître Léonie Grethen, notaire résidant au Luxembourg, du 5 novembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts

de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié du notaire soussigné du 27 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 8 et 9 des Statuts de la Société ayant trait, respectivement, à la gérance ainsi qu'aux réunions du conseil de gérance de la Société.

2. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de modifier les articles 8 et 9 des Statuts de la Société qui désormais seront lus comme suivant:

" **Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B, étant entendu que le nombre de Gérants de Catégorie A ne doit pas être égal ou supérieur au nombre de Gérants de Catégorie B.

Les Gérants de Catégorie B ne doivent pas être domiciliés or résider au Royaume-Uni. En cas un Gérant de Catégorie B deviendrait un résident ou serait domicilié au Royaume-Uni, les associés doivent assurer qu'une assemblée générale des associés soit tenue immédiatement pour nommer ce gérant comme Gérant de Catégorie A.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi."

" **Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Pour les besoins de cet article 9, un Jour Ouvrable signifie un jour (autre que le samedi, dimanche ou un jour férié) quand les banques sont ouvertes à Luxembourg et dans la ville de Londres pour les besoins de transactions bancaires commerciales normales.

Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins sept Jours Ouvrables. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour spécifiant de façon détaillée les points qui seront soulevés à la réunion et les copies de tous documents devant être discutés durant la réunion.

Un préavis plus court d'une réunion du Conseil de Gérance peut être donné avec le consentement de la majorité des Gérants.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Une réunion du Conseil de Gérance se tiendra au moins trimestriellement à Luxembourg au siège social de la Société.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, sauf que le Gérant de Catégorie B ne pourra pas nommer un Gérant de Catégorie A comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, étant entendu que dans toutes circonstances le quorum pour un réunion n'est pas atteint si la majorité des gérants présents ou représentés sont des Gérants de Catégorie A.

Aucune décision ne peut être prise à une réunion du Conseil de Gérance à moins que le quorum est présent au début de la réunion et au moment du vote sur toutes transactions.

Si un quorum n'est pas présent dans les trente minutes après l'heure indiquée pour une réunion du Conseil de Gérance dans l'avis de la réunion, la réunion devra être ajournée à l'heure et le lieu décidé par la majorité des Gérants par écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion, étant entendu que quand les Gérants participent à une réunion par téléphone ou tout autre moyen de télécommunication similaire la réunion sera réputée avoir lieu où la majorité des Gérants qui participent sont localisés, ou s'il n'a pas un tel lieu, le lieu d'où le président de la réunion émane la conférence téléphonique.

Aucune réunion du Conseil de Gérance ne pourra jamais se tenir au Royaume-Uni, et aucun Gérant ne pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou autre moyen de télécommunication similaire si ce Gérant est à ce moment situé au Royaume-Uni. Une telle réunion est considérée comme non valable et sans quorum.

Les Gérants ne doivent exercer aucune fonction de gérance concernant l'administration et le contrôle de la Société dans le Royaume-Uni.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants, sous réserve que ces résolutions écrites soient signées en dehors du Royaume-Uni."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2011. Relation: LAC/2011/5896. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011023613/243.

(110028534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.112.

Acte constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/02/2008

EXTRAIT

Par décision de l'actionnaire unique en date du 3 mars 2011:

- Madame Adena Friedman a démissionné de son mandat de gérant B.
- Monsieur Ronald Hassen, né le 26 mars 1952 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement au 1 Liberty Plaza, 10006 New York (Etats-Unis) à été nommé gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour NASDAQ OMX HOLDING LUXEMBOURG Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011040664/19.

(110044697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

Extrait des Résolutions des associés du 17 janvier 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Patrick D'Andria en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat,

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011040667/14.

(110044461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

Extrait des Résolutions des associés du 9 février 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat,

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011040668/14.

(110044473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 548.301,20.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of IGEFI Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.481 (the Company). The Company has been incorporated on 4 May 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1389 of 19 July 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 1 October 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2694 of 8 December 2010.

The Meeting is chaired by Frédéric Franckx, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints as Secretary Annick Braquet, with professional address in Luxembourg. The Meeting elects as Scrutineer Hida Ozveren, with professional address in Luxembourg.

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Bureau having been formed, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that eight million nine hundred and eighty-two thousand (8,982,000) Ordinary Shares, without par value and nine hundred ninety-five thousand five hundred and five (995,505) Restricted Shares without par value, representing the entire subscribed share capital of the Company of five hundred forty-eight thousand three hundred and one Euro and twenty Cents (EUR 548,301.20) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1 Waiver of the convening notices;

2 Cancellation of two million one hundred seventy-three thousand three (2,173,003) Ordinary Shares (as defined in the articles of incorporation of the Company) held by BRVT Holding II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.342 (BRVT II), without reduction of the share capital of the Company in order to bring the number of Ordinary Shares held by the shareholders of the Company from eight million nine hundred eighty-two thousand (8,982,000) Ordinary Shares, without par value, to six million eight hundred eight thousand nine hundred and ninety-seven (6,808,997) Ordinary Shares, without par value;

3 Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the cancellation of Ordinary Shares adopted under item 2;

4 Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company; and

5 Acknowledgement of the resignation of Ms. Van Ta in her capacity as Founder Manager of the Company and confirmation of the new composition of the board of managers of the Company.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to cancel two million one hundred and seventy-three thousand three (2,173,003) Ordinary Shares held by BRVT Holding II for no consideration and without reduction of the share capital of the Company in order to bring the number of Ordinary Shares held by the shareholders of the Company from eight million nine hundred eighty-two thousand (8,982,000) Ordinary Shares, without par value, to six million eight hundred eight thousand nine hundred and ninety-seven (6,808,997) Ordinary Shares, without par value.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting RESOLVES to amend article 5.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" 5.1. The Company's subscribed share capital is set at five hundred fortyeight thousand three hundred one Euro and twenty cents (EUR 548,301.20), represented by seven million eight hundred four thousand five hundred and two (7,804,502) shares, without nominal value, each share representing the same fraction of the capital. Six million eight hundred eight thousand nine hundred ninety-seven (6,808,997) shares are Ordinary Shares or "O-Shares" and nine hundred ninety-five thousand five hundred and five (995,505) shares are Restricted Shares or "R-Shares". The O-Shares and the R-Shares shall have the rights attached to them under the Articles."

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to accept the resignation of Ms. Van Ta in her capacity as Founder Manager of the Company and grants her full discharge for the performance of her duties as from the date of her appointment as Founder Manager of the Company until the date of her resignation.

The Meeting RESOLVES to acknowledge that, further to the above resignation, the Founders (as defined in the Articles) do not wish to propose a new Founder Manager, in replacement to Ms. Van Ta. The Meeting therefore RESOLVES to acknowledge that the board of managers of the Company is composed as follows, in accordance with article 11.1 of the Articles, from the date hereof, and for an unlimited duration:

- Mr. Bertyl Rouvere, Founder Manager;
- Mr. Scott Collins, Investor Manager;
- Mr. Bruce Evans, Investor Manager; and
- Mr. Adam de Courcy Ling, Independent Manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de IGEFI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 19 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} octobre 2010, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2694 du 8 décembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Franckx, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président a nommé comme Secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée a choisi comme Scrutateur Hida Ozveren, demeurant professionnellement à Luxembourg.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.)

Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des associés et par le Bureau de l'Assemblée.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées.

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. il ressort de la liste de présence que huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (8.982.000) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale et neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinq (995.505) Parts Sociales Sujettes à Restriction sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de cinq cent quarante-huit mille trois cent un Euros et vingt centimes (EUR 548.301,20) ont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour est libellé comme suit:

Ordre du jour

1 Renonciation aux formalités de convocation;

2 Annulation de deux millions cent soixante-treize mille trois (2.173.003) Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les statuts de la Société) détenues par BRVT Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.342 (BRVT II), sans réduction du capital social de la Société, afin de porter le nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par les associés de huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (8.982.000) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale, à six millions huit cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (6.808.997) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale;

3 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'annulation de Parts Sociales Ordinaires décidée au point 2;

4 Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Ordinaires dans le registre des associés de la Société; et

5 Prise d'acte de la démission de Mlle Van Ta en sa capacité de Gérant Fondateur de la Société et confirmation de la nouvelle composition du conseil de gérance de la Société.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'annuler deux millions cent soixante-treize mille trois

(2.173.003) Parts Sociales Ordinaires détenues par BRVT II, sans contrepartie et sans réduction du capital social de la Société, afin de porter le nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par les associés de huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (8.982.000) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale, à six millions huit cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (6.808.997) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-huit mille trois cent un Euro et vingt centimes (EUR 548.301,20) représenté par sept millions huit cent quatre mille cinq cents deux (7.804.502) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale représentant la même fraction du capital. Six millions huit cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (6.808.997) parts sociales sont des Parts Sociales Ordinaires ou «Parts Sociales-O» et neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinq (995.505) parts sociales sont des Parts Sociales Sujettes à Restrictions ou «Parts Sociales-R». Les Parts Sociales-O et les Parts Sociales-R ont les droits qui leur sont attachés en vertu des Statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Ordinaires dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de prendre acte de la démission de Mlle Van Ta en sa capacité de Gérant Fondateur de la Société et de lui donner décharge pour l'accomplissement de ses actes à partir de la date de sa nomination comme Gérant Fondateur de la Société jusqu'au jour de sa démission.

L'Assemblée DECIDE de prendre acte, que suite à la démission ci-dessus, les Fondateurs (tel que défini dans les Statuts) ne souhaitent pas proposer un nouveau Gérant Fondateur en remplacement de Mlle Van Ta. C'est pourquoi l'Assemblée DECIDE de prendre acte, que le conseil de gérance de la Société sera composé de la manière suivante, conformément à l'article 11.1 des Statuts, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée:

- M. Bertyl Rouvere, Gérant Fondateur;
- M. Scott Collins, Gérant Investisseur;
- M. Bruce Evans, Gérant Investisseur; et
- M. Adam de Courcy Ling, Gérant Indépendant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. FRANCKX, A. BRAQUET, H. OZVEREN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/256. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011024208/192.

(110029073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

—
Extrait des Résolutions des associés du 17 janvier 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Patrick D'Andria en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat,

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011040669/14.

(110044475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

—
Extrait des Résolutions des associés du 9 février 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat,

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011040670/14.

(110044477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

PP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.353.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009

NOMINATION D'UN REVISEUR D'ENTREPRISE

L'assemblée a décidé:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, est désignée comme réviseur d'entreprises de la société; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2009.

Signature.

Référence de publication: 2011040676/14.

(110044631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

**A&K S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.766.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Abercrombie & Kent S.A., a société anonyme having its registered office at 124, rue boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 156.641 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Abercrombie & Kent Group of Companies S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, incorporated on 28th February 1992 by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 24 August 1992, number 360, page 17250. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 6 December 2004 by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, and published in the Memorial on 2 mars 2005, number 185, page 8850.

The Sole Shareholder was represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 December 2010 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one million five hundred thousand (1,500,000) shares in issue in the Company.
2. The sole shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

I. Change of the legal form of the Company by converting it from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) and acknowledgement of the report on the net asset value of the Company by the Board of Directors of the Company;

II. Change of the name of the Company into "A&K S.à r.l.";

III. Termination of the mandate of Fiduciaire Cabexco S.à r.l. as auditor of the Company with immediate effect;

IV. Confirmation of the appointment of:

Gordon Knight Smith, Wesley Robert Edens, Geoffrey John Worke Kent, Randal Alan Nardone, Robert Ian Kauffman, Jonathan Ashley, Jorie Butler Kent and Brett Eric Fichte as managers (gérant) of the Company and to reappoint such persons for an unlimited period (subject to the amended and restated articles of the Company) and classify them as follows:

Name	Class of Manager
Gordon Knight SMITH	WGT Manager
Wesley Robert EDENS	WGT Manager
Randal Alan NARDONE	WGT Manager
Robert Ian KAUFFMAN	WGT Manager
Jonathan ASHLEY	WGT Manager
Geoffrey John Worke KENT	K Manager
Jorie BUTLER KENT	K Manager
Brett Eric FICHTE	K Manager

V. To confirm that all shares in issue of the Company are held by Abercrombie & Kent S.A., a société anonyme having its registered office at 124, rue boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 156.641.

VI. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, to adapt the share capital structure, to amend its name, and to implement such further changes and amendments as set forth in the amended and

restated articles of association of the Company substantially as attached to the proxy (taking into account agenda item (VII))

VII. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of two million seven hundred thousand US Dollar (\$ 2,700,000) to three hundred thousand US Dollar (\$ 300,000) by the reduction of the nominal value of each share in issue from two US Dollar (\$ 2) to twenty US Dollar cent (\$ 0.20); allocation of the reduction amount to the freely distributable share premium account; reduction of the amount currently booked in the legal reserve to thirty thousand US Dollar (\$ 30,000) and allocation of the balance resulting thereof to the freely distributable reserves

Thereupon the Sole Shareholder took the following decisions as a sole resolution:

Sole resolution

It is resolved to change the legal form of the Company by converting it from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) and to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the Board of Directors of the Company of 23 December 2010, the conclusion of which reads as follows: "In view of the above the Board of Directors confirms that nothing has come to its attention which would lead it to believe that the net assets of the Company are not at least equal to the own funds of the Company, and that they do not exceed the nominal value of the shares of the Company upon its transformation into a société à responsabilité limitée and the reclassification of its one million five hundred thousand (1,500,000) shares into one million five hundred thousand (1,500,000) shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales)".

It is resolved to change the name of the Company into "A&K S.à r.l."

It is resolved to terminate the mandate of Fiduciaire Cabexco S.à r.l. as auditor of the Company with immediate effect.

It is noted that the persons referred to below have been the members of the board of directors of the Company prior to its transformation into a société à responsabilité limitée.

It is resolved to confirm the appointment of and to reappoint (subject to the Amended and Restated Articles) as members of the board of managers of the Company for an unlimited period and as set out in the table below:

Name	Class of Manager
Gordon Knight SMITH	WGT Manager
Wesley Robert EDENS	WGT Manager
Randal Alan NARDONE	WGT Manager
Robert Ian KAUFFMAN	WGT Manager
Jonathan ASHLEY	WGT Manager
Geoffrey John Worke KENT	K Manager
Jorie BUTLER KENT	K Manager
Brett Eric FICHTE	K Manager

It is confirmed that all shares in issue in the Company are held by Abercrombie & Kent S.A., a société anonyme having its registered office at 124, rue boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 156.641.

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company (the "Amended and Restated Articles") in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, the amendments above as set forth in the Amended and Restated Articles set out below.

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two million seven hundred thousand US Dollar (\$ 2,700,000) to three hundred thousand US Dollar (\$ 300,000), by the reduction of the nominal value of each share in issue from two US Dollar (\$ 2) to twenty US Dollar cent (\$ 0.20), to allocate the reduction amount to the freely distributable premium account.

It is further resolved to reduce the amount currently booked in the legal reserve to thirty thousand US Dollar (\$ 30,000), and to allocate the balance resulting of such reduction to the freely distributable reserves.

Amended and Restated Articles:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "A&K S.à r.l." (the "Company") exists with a sole shareholder or one or more shareholders and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Manager or as the case may be the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Manager, or as the case may be the board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or as the case may be the board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand US Dollar (\$ 300,000) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of twenty US Dollar cent (\$ 0.20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company is managed by one or several Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the general meeting of the members shall classify the Managers upon their appointment into "WGT Managers" or "K Managers", provided that there shall always be a majority of WGT Managers. The meeting of the members may at any time reclassify any Manager into another category.

The Managers constitute a board of Managers.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

7.2 The duly convened meeting of the board of Managers shall be duly constituted and validly deliberate if a majority of all Managers in office (and able to vote) is present or represented, provided that such majority must include a majority of WGT Managers.

Decisions of the board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation).

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The minutes of any meeting of the board of Managers (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by any two (2) Managers one of which at least must be a WGT Manager or as resolved at the relevant board meeting or a subsequent board meeting.

7.3 The Company will be bound by the signature of the sole Manager in the case of a sole Manager, and in the case of a board of Managers by the signature of any two (2) Managers, one of which must be a WGT Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager if there is only one Manager, and, in case of more than one Manager, by the board of Managers or any two (2) Managers, one of which must be a WGT Manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its members by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of Managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Member voting rights. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Meetings of the Members.

10.1 Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority by head count of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

10.5 In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held on 30 September at 15.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be, the board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, it shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

There being no further item on the agenda, the decision of the sole shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Abercrombie & Kent S.A., une société anonyme ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.641 (l'«Actionnaire Unique»), étant l'Actionnaire Unique de Abercrombie & Kent Group of Companies S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.641 et constituée le 28 février 1992 suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 360, page 17250, du 24 août 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 6 décembre 2004 suivant acte reçu de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, publié au Mémorial numéro 185, page 8850, du 2 mars 2005.

L'Actionnaire Unique était représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2010 (laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

L'Actionnaire Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les un million cinq cent mille (1.500.000) actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend par les présentes des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

I. Changement de la forme juridique de la Société en la transformant d'une «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée» et prise de connaissance du rapport du Conseil d'Administration de la Société sur la valeur nette d'inventaire de la Société;

II. Changement de dénomination de la Société en «A&K S.à r.l.»;

III. Fin du mandat de Fiduciaire Cabexco S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

IV. Confirmation de la nomination de:

Gordon Knight Smith, Wesley Robert Edens, Geoffrey John Worke Kent, Randal Alan Nardone, Robert Ian Kauffmann, Jonathan Ashley, Jorie Butler Kent et Brett Eric Fichte en tant que gérants de la Société et renouvellement des mandats de ces personnes pour une durée indéterminée (conformément aux statuts modifiés et refondus de la Société) et dans les classes suivantes:

Nom	Classe de Gérant
Gordon Knight SMITH	Gérant WGT
Wesley Robert EDENS	Gérant WGT
Randal Alan NARDONE	Gérant WGT
Robert Ian KAUFFMAN	Gérant WGT
Jonathan ASHLEY	Gérant WGT
Geoffrey John Worke KENT	Gérant K
Jorie BUTLER KENT	Gérant K
Brett Eric FICHTE	Gérant K

V. Confirmer que toutes les parts sociales émises dans la Société sont détenues par Abercrombie & Kent S.A., une société anonyme ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.641.

VI. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, en tant que société à responsabilité limitée et y compris, sans limitation, l'adaptation de la structure du capital social, le changement de dénomination et inclure toutes autres modifications prévues dans les statuts modifiés et refondus de la Société, substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration (qui tient compte du point (VII) de l'ordre du jour).

VII. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.700.000) à trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 300.000) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise de deux Dollars des Etats-Unis (USD 2) à vingt centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 0,20); allocation du montant de la réduction au compte prime de d'émission librement distribuable; réduction du montant actuel porté à la réserve légale à trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 30.000) et allocation du solde en résultant aux réserves librement distribuables.

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes comme résolution unique:

Résolution unique

Il est décidé de changer la forme juridique de la Société en la transformant d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de constater le rapport du Conseil d'Administration sur la valeur nette d'inventaire de la Société du 23 décembre 2010 dont la conclusion est la suivante: «Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration confirme que rien n'a attiré son attention qui pourrait le porter à croire que la valeur nette des avoirs de la Société ne correspond pas au moins à la valeur des fonds propres de la Société, et qu'ils ne dépassent pas la valeur nominale des actions de la Société lors de sa transformation en société à responsabilité limitée et la reclassification de ses un million cinq cent mille (1.500.000) actions en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une société à responsabilité limitée.».

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en A&K S.à r.l.

Il est décidé de mettre fin au mandat de Fiduciaire Cabexco S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Il est noté que les personnes désignées ci-dessous ont été les membres du conseil d'administration de la Société avant sa transformation en société à responsabilité limitée.

Il est décidé de confirmer la nomination et de renouveler les mandats (sous réserve des statuts modifiés et refondus) en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée et tel que mentionné dans le tableau ci-dessous:

Nom	Classe de Gérant
Gordon Knight SMITH	Gérant WGT
Wesley Robert EDENS	Gérant WGT
Randal Alan NARDONE	Gérant WGT
Robert Ian KAUFFMAN	Gérant WGT
Jonathan ASHLEY	Gérant WGT
Geoffrey John Worke KENT	Gérant K
Jorie BUTLER KENT	Gérant K
Brett Eric FICHTE	Gérant K

Il est confirmé que toutes les parts sociales émises dans la Société sont détenues par Abercrombie & Kent S.A., une société anonyme ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.641.

Il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société (les «Statuts Modifiés et Refondus») afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société en tant que société à responsabilité limitée et y compris, sans limitation, les modifications prévues dans les Statuts Modifiés et Refondus ci-après.

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.700.000) à trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 300.000) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de deux Dollars des Etats-Unis (USD 2) à vingt centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 0,20), et d'allouer le montant de la réduction au compte prime d'émission librement distribuable.

Il est également décidé de réduire le montant actuellement porté à la réserve légale à trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 30.000) et d'allouer le solde résultant de cette réduction aux réserves librement distribuables.

Statuts Modifiés et Refondus:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe avec un associé unique ou un ou plusieurs associés et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de A&K S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société

luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 300.000) divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,20) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, l'assemblée générale des associés classifiera les gérants lors de leur nomination en «Gérant WGT» ou «Gérant K», à condition qu'il y ait toujours une majorité de Gérants WGT. L'assemblée générale peut à tout moment reclassifier tout gérant dans une autre catégorie.

Les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.2 Une réunion du conseil de gérance régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si la majorité de tous les gérants en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée, à condition que cette majorité incluse une majorité de Gérants WGT.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par deux (2) gérants dont un au moins doit être un Gérants WGT ou tel que décidé lors de la réunion du conseil concernée ou lors d'une réunion du conseil subséquente.

7.3 La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de deux (2) gérants, dont au moins un doit être un Gérant WGT. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant et s'il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance ou par deux (2) gérants, dont au moins un doit être un Gérant WGT (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution régulière de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute

demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales.

10.1 Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

10.2 Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

10.4 A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité du nombre des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

10.5 A partir du moment où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 septembre à 15h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels à la fin de chaque année sociale.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou par les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi s'appliquent.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales luxembourgeoises en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'actionnaire unique a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire le présent acte original.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60267. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011029191/528.

(110035243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

GS Billboard Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 157.712.

In the year two thousand and eleven, on eleventh day of February.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GS Billboard Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 157710, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Mr. Pierre LANCELIN, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filled at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of GS Billboard Lux II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 157712, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 269 of the 9th of February 2011.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and two thousand seven hundred and eleven US Dollars and fifty-nine US Cents (USD 102,711.59) to bring it from its present amount of twenty

thousand US Dollars (USD 20,000.-) to one hundred and twenty-two thousand seven hundred and eleven US Dollars and fifty-nine US Cents (USD 122,711.59) by the creation and the issuance of ten million two hundred and seventy-one thousand one hundred and fifty-nine (10,271,159) new shares having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

2. Subscription of the New Shares by GS Billboard Lux S.à r.l. and paying up of these shares by a contribution in cash.

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and two thousand seven hundred and eleven US Dollars and fifty-nine US Cents (USD 102,711.59) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to one hundred and twenty-two thousand seven hundred and eleven US Dollars and fifty-nine US Cents (USD 122,711.59) by the creation and the issuance of ten million two hundred and seventy-one thousand one hundred and fifty-nine (10,271,159) new shares having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

Subscription and Payment

GS Billboard Lux S.à r.l. has declared to subscribe for all the New Shares by contribution in cash.

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of a blocking certificate issued by the Company's bank.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one hundred and twenty-two thousand seven hundred and eleven US Dollars and fifty-nine US Cents (USD 122,711.59) represented by twelve million two hundred and seventy-one thousand one hundred and fifty-nine (12,271,159) shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Valuation and costs

For registration purposes, the capital is valued at eighty-nine thousand eight hundred and twenty point thirty Euros (EUR 89,820.30).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GS Billboard Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 157710, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre LANCELIN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GS Billboard Lux II S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 157712, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 9 février 2011.

La partie comparante, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent deux mille sept cent onze US Dollars et cinquante-neuf US Cents (USD 102.711,59) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) à cent vingt-deux mille sept cent onze US Dollars et cinquante-neuf US Cents (USD 122.711,59) par la création et l'émission de dix millions deux cent soixante et onze mille cent cinquante neuf (10.271.159) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

2. Souscription de toutes les Nouvelles Parts Sociales par GS Billboard Lux S.à r.l. et libération de ces parts sociales par un apport en numéraire.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée. Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent deux mille sept cent onze US Dollars et cinquante neuf US Cents (USD 102.711,59) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) à cent vingt-deux mille sept cent onze US Dollars et cinquante neuf US Cents (USD 122.711,59) par la création et l'émission de dix millions deux cent soixante et onze mille cent cinquante-neuf (10.271.159) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

GS Billboard Lux S.à r.l. a déclaré souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire.

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentant, qui le constate expressément moyennant présentation d'un certificat de blocage émanant de la banque de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-deux mille sept cent onze US dollars et cinquante-neuf US Cents (USD 122.711,59) représenté par douze millions deux cent soixante et onze mille cent cinquante-neuf (12.271.159) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de US Dollar) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt virgule trente euros (EUR 89.820,30).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LANCELIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2011. LAC/2011/7319. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024176/121.

(110029621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Artikon s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 159, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 47.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTIKON s.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011040696/12.

(110044962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

PP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 109.353.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2010

NOMINATION D'UN REVISEUR D'ENTREPRISE

L'assemblée a décidé:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, est désignée comme réviseur d'entreprises de la société; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011040677/14.

(110044631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.460.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 16 mars 2011.

L'associé unique de Richmond West S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} mars 2011:

* Luxembourg Corporation Company S.A.

- de nommer la personne suivante «Gérant de catégorie A» avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- de nommer la personne suivante «Gérant de catégorie B» avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Unis, demeurant professionnellement au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011040678/19.

(110044505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.114.827,25.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.623.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of Ulysses Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 132623, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 26 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 November 2007, number 2614. The articles of association have been amended for the last time on 22 December 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at three thirty p.m. with Ms. Feirouz Ben Harira, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Ali Bouhrara, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of eight million three hundred thousand euro (EUR 8,300,000.-) by an amount of one million one hundred eighty-five thousand one hundred seventy-two euro and seventy-five cents (EUR 1,185,172.75) in order to bring it to an amount of seven million one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-five cents (EUR 7,114,827.25) through the cancellation of all its nineteen million six hundred eighty-nine thousand seven hundred (19,689,700) preferred A2 shares and ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B7 shares;

2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented members, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million one hundred eighty-five thousand one hundred seventy-two euro and seventy-five cents (EUR 1,185,172.75) in order to bring it from its current amount of eight million three hundred thousand euro (EUR 8,300,000.-) to an amount of seven million one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-five cents (EUR 7,114,827.25) through the cancellation of all of its nineteen million six hundred eighty-nine thousand seven hundred (19,689,700) preferred A2 shares and all of its ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B7 shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, currently held by the Company.

As a result, the share capital of seven million one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-five cents (EUR 7,114,827.25) is represented by nineteen million six hundred eighty-nine thousand seven hundred (19,689,700) preferred A1 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B0 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B1 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B2 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B3 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B4 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B5 shares and ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B6 shares of one eurocent (EUR 0.01) each, held as follows:

1. Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136220, holds seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B0 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B1 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B2 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B3 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B4 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B5 shares and seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B6 shares;

2. Parcom Ulysses 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132642, holds twenty million six hundred ninety-three thousand nine

hundred fifty (20,693,950) preferred B0 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B1 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B2 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B3 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B4 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B5 shares and twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B6 shares;

3. GSMP V Onshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196705, holds seven million five hundred ninety-eight thousand nine hundred thirteen (7,598,913) preferred A1 shares;

4. GSMP V Institutional US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196709, holds seven hundred thirty-six thousand six hundred eighty-three (736,683) preferred A1 shares;

5. GSMP V Offshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196707, holds eleven million three hundred fifty-four thousand one hundred four (11,354,104) preferred A1 shares.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at seven million one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-five cents (EUR 7,114,827.25) represented by nineteen million six hundred eighty-nine thousand seven hundred (19,689,700) preferred A1 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B0 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B1 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B2 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B3 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B4 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B5 shares and ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B6 shares of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the above appearing parties, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des associés de Ulysses Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2613 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132623, constituée selon acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 novembre 2007, numéro 2614. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2010 par acte de Maître Joëlle Baden, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Feirouz Ben Harira, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Ali Bouhrara, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

lement à Luxembourg et Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-douze euros et soixante-quinze cents (EUR 1.185.172,75) pour réduire son montant actuel de huit millions trois cents mille euros (EUR 8.300.000) à un montant de sept millions cent quatorze mille huit cent vingt sept euros et vingt-cinq cents (EUR 7.114.827,25) par l'annulation de toutes les parts sociales préférentielles de catégorie A2 et toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B7;

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-douze euros et soixante-quinze cents (EUR 1.185.172,75) de manière à le porter de son montant actuel de huit millions trois cents mille euros (EUR 8.300.000) à un montant de sept millions cent quatorze mille huit cent vingt-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 7.114.827,25) par l'annulation de l'ensemble des dix-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents (19.689.700) parts sociales préférentielles de catégorie A2 et des quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B7 ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par la Société.

Par conséquent, le capital social de sept millions cent quatorze mille huit cent vingt-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 7.114.827,25) est représenté par dix-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents (19.689.700) parts sociales préférentielles de catégorie A1, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B0, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B1, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B2, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B3, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B4, quatre-vingt-dixième millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B6, lesquelles sont détenues comme suit:

1. Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136220, détient soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B0, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B1, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B2, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B3, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B4, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B6;

2. Parcom Ulysses 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132642, détient vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B0, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B1, vingt millions six cent quatre-

vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B2, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B3, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B4, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B6;

3. GSMP V Onshore US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196705, détient sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent treize (7.598.913) parts sociales préférentielles de catégorie A1;

4. GSMP V Institutional US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196707, détient sept cent trente-six mille six cent quatre-vingt-trois (736.683) parts sociales préférentielles de catégorie A1;

5. GSMP V Offshore US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196709, détient onze millions trois cent cinquante quatre mille cent quatre (11.354.104) parts sociales préférentielle de catégorie A1.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à sept millions cent quatorze mille huit cent vingt-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 7.114.827,25) représenté par dix-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents (19.689.700) parts sociales préférentielles de catégorie A1, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B0, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B1, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B2, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B3, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B4, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées."

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Feirouz Ben Harira, Ali Bouhrara, Gaetan Piedboeuf et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2011. LAC/2011/4058. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023747/234.

(110028100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Invesp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.992.

L'an deux mil onze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B78.992.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422, du 8 juin 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN, maître en droit, et Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000.-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée, délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures de tous les actionnaires présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

3.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation;
- 2) nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs,
- 3) définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 4) fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 5) divers.

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg-ville, avec adresse professionnelle à L2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution:

La rémunération du liquidateur sera déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de €2.500.-(deux mille cinq cents euros) lui est attribuée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, L. Backes, S. Hoffmann, M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 février 2011. Relation: LAC/2011/5473. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024221/61.

(110029187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Théâtre National du Luxembourg Productions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 149, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.965.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040681/10.

(110044227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Théâtre National du Luxembourg Productions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 149, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.965.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040682/10.

(110044229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Théâtre National du Luxembourg Productions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 149, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.965.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040683/10.

(110044231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Piedmont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.532.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

PIEDMONT INTERNATIONAL S.A., (B 57532) dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 10 mai 2004

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2011042459/20.

(110047565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.
